

2019

Conseil municipal du 27 février

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Ville de
Saint-Sulpice
La Pointe

Le débat d'orientation budgétaire



L'ARTICLE L.2312-1 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
FIXE LES CONDITIONS DU DÉROU-
LEMENT DU DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES COMME SUIT :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. »

Table des matières

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES 6

1.	Le contexte économique.....	7
2.	L'évolution des finances publiques.....	9
3.	La situation financière des collectivités locales.....	11
a.	Évolution en fonctionnement.....	11
b.	Évolution de l'épargne brute des collectivités locales.....	13
c.	Évolution de la situation en investissement.....	14
4.	Les mesures gouvernementales impactant les collectivités locales dans la loi de finances 2019.....	15
a.	Les transferts de l'État vers les collectivités locales.....	15
b.	Les mesures en matière de fiscalité.....	17
c.	Les mesures en matière de ressources humaines.....	19

LA SITUATION DE LA VILLE DE SAINT SULPICE LA POINTE ET LES PERSPECTIVES EN 2019 20

1.	Bilan général.....	21
a.	L'évolution de la capacité d'autofinancement brute de la commune.....	21
b.	L'état de la dette.....	22
2.	Les orientations budgétaires de la commune en 2019.....	25

3.	Les recettes de fonctionnement	26
a.	Les atténuations de charges	27
b.	Les produits des services	27
c.	Les Impôts et taxes	27
d.	Les dotations, participations et subventions	32
e.	Les autres produits de gestion courante	33
f.	Les produits exceptionnels	33
g.	Les opérations d'ordre de transfert entre sections	33
4.	Les dépenses de fonctionnement	34
a.	Les charges à caractère général	35
b.	Les charges de personnel	35
c.	Les autres charges de gestion courantes	36
d.	Les charges financières	36
5.	Le budget investissement	37
a.	Les réalisations en 2018	37
b.	Les projections en 2019	38

LES BUDGETS ANNEXES 39

Le budget assainissement	40
Le budget transport urbain	40

Contexte économique et situation financière des collectivités locales

1.

Le contexte économique

Le rapport économique social et financier du projet de loi de finances 2019 indique que la croissance devait rester soutenue en 2018 et 2019, à +1,7 %. Cette dernière analyse, datant d'octobre 2018, est aujourd'hui fortement nuancée par la Cour des Comptes dans le rapport qu'elle a rendu le 6 février 2019⁽¹⁾. En effet, selon elle, les perspectives de croissance du PIB français en 2019 se porteraient à 1,5%.

Au-delà de la prudence de la Cour des Comptes, ce désaccord est le fruit d'un contexte européen et national qui s'est dégradé en fin d'année 2018.

Au niveau mondial, de fortes incertitudes sont présentes et plusieurs économistes anticipent un retournement de conjoncture aux États-Unis lié notamment à la fin du cycle de croissance, aggravé par les soubresauts de la gouvernance du Président D. Trump et le risque lié à la dette étudiante. Il est également à noter un ralentissement plus fort qu'anticipé en Chine (6,6% de croissance en 2018, 6,2% anticipé en 2019).

En Europe la décélération de l'activité est engagée depuis la seconde moitié de 2018. Eurostat⁽²⁾ prévoit ainsi une croissance à 1,8% sur 2018 contre 2,4% en 2017. Le constat reste très contrasté car

si l'Espagne affiche une croissance de 0,7% sur le dernier trimestre 2018, la dégradation s'est accentuée dans plusieurs pays de la zone euro, avec notamment une entrée en récession de l'Italie (à -0,2% sur le dernier trimestre 2018).

Alors qu'en 2019, les fondamentaux de l'économie européenne restent plutôt bons avec un taux de chômage de 7,9% sur la zone euro et des carnets de commandes pleins, les projections anticipent plutôt une croissance amoindrie.

Cela est notamment dû aux facteurs conjoncturels qui ont affecté la confiance des entreprises comme les attermolements britanniques sur le Brexit, les tensions autour du budget italien ou encore l'impact des normes anti-pollution sur la mécanique industrielle allemande.

De son côté, la France a surpris par la bonne tenue de sa croissance sur le dernier trimestre 2018 (+0,3%). Ainsi, après deux années de croissance molle (1,1%⁽³⁾ en 2015 et 1,2%⁽³⁾ en 2016) et une croissance raffermissée en 2017 à 2,2%⁽³⁾, l'augmentation du PIB est prévu de 1,6 % en 2018.

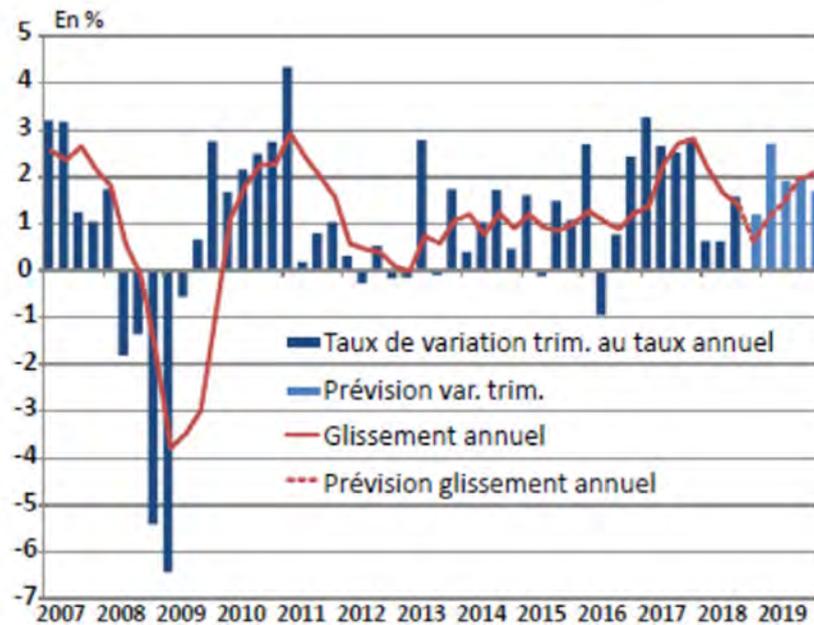
L'inflation, attendue à 1,9% en 2018 devrait se tasser en 2019 autour de 1,2%.

⁽¹⁾ Rapport annuel de la Cour des comptes, Février 2019

⁽²⁾ Eurostat, Estimation préliminaire pour le quatrième trimestre 2019, janvier 2019.

⁽³⁾ Insee, les comptes de la Nation en 2017

Évolution du PIB en France



©La Banque Postale Collectivités locales. Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES (moyennes annuelles)	Estimations 2018	Prévisions 2019
TAUX DE COISSANCE DU PIB	1.6%	1.5%
TAUX D'INFLATION	1.9%	1.2%
TAUX DE CHÔMAGE	8.8%	8.8%

©La Banque Postale Collectivités locales. Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

2.

L'évolution des finances publiques

Côté finances publiques, le déficit public au sens de Maastricht diminue pour la 8^{ème} année consécutive. Il représente ainsi 2,7 % du PIB en 2017 passant en dessous de la barre des 3%⁽¹⁾.

Lors de l'ouverture des débats sur le projet de loi de finances, le gouvernement tablait sur un maintien de cette situation en 2019. Le déficit public serait même ramené sous le seuil des 2 %, à 1,9 %, en 2019 hors impact ponctuel de la transformation du CICE en allègement de cotisations pérennes. Toutefois, les mesures annoncées en fin d'année par le Président de la République porteront ce déficit à 3,20% en 2019.

Cet état du déficit global agglomère toutefois des situations différentes suivant les administrations.

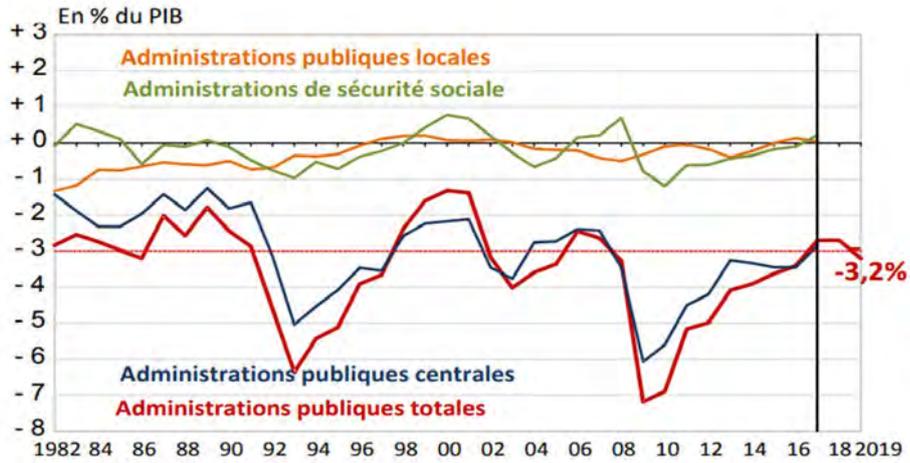
Ainsi les administrations publiques locales seront juste à l'équilibre suite à l'augmentation de leurs dépenses de 2,5 % en 2017 (après -0,8 % en 2016 et -0,9 % en 2015). Ce resserrement s'explique par l'effet conjugué d'une accélération des charges de fonctionnement et de la reprise de l'investissement en lien avec le cycle électoral du bloc communal.

L'effort de réduction du déficit des comptes des administrations de sécurité sociale, appuyé sur une maîtrise accrue des dépenses, se poursuit puisque le solde annuel est pour la première fois positif en 2017.

De leur côté, les divers organismes d'administration centrale ne parviennent pas à l'équilibre. C'est donc à ce niveau que se réalisent les déficits nationaux.

⁽¹⁾ Rapport social, économique et financier du Projet de loi Finances 2019.

Déficit public



©La Banque Postale Collectivités locales. Source : INSEE comptes nationaux base 2014, provisoire 2017), et 2019 pour 2018-2019.

3.

La situation financière des collectivités locales

a. Évolution en fonctionnement

Pour 2017, l'observatoire des finances et de la gestion publique locale⁽¹⁾ note une augmentation des dépenses de fonctionnement de +1,8% qui porte sur l'ensemble des postes budgétaires (à l'exception des charges financières) pour l'ensemble des collectivités.

À noter que les frais de personnel progressent de 2,8 % en 2017 ce qui explique plus de la moitié de la hausse des dépenses de fonctionnement.

Cette augmentation provient notamment de la revalorisation du point d'indice (effet en année pleine de la hausse de juillet 2016 et hausse de février 2017), de la poursuite de la mise en œuvre du dispositif PPCR et de l'augmentation du taux de cotisation employeur à la CNRACL.

La progression des dépenses de fonctionnement s'explique également par le redémarrage observé des dépenses d'achats et de charges externes (+1,8 %, après -1,5 % en 2016), en partie à cause

d'une inflation plus soutenue en 2017, et pour les dépenses d'intervention (+1,6 % après -0,1 % en 2016).

Cette évolution est rendue possible par la dynamique retrouvée des recettes qui ont augmentées de 2,3%, portée par la moindre réduction des dotations de l'État et une hausse de 3,8% des recettes liées à la fiscalité locale (malgré la hausse modérée des taux d'impôts locaux).

DÉFINITIONS

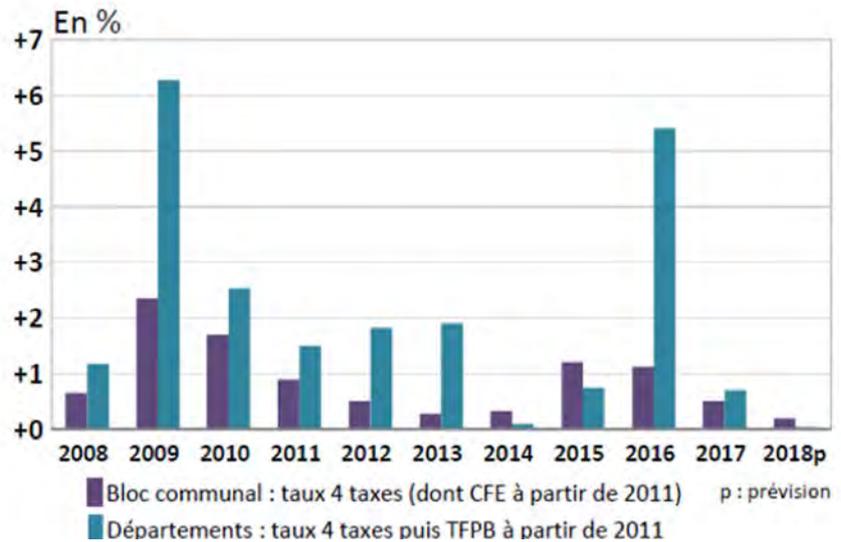
PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

CNRACL : Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Territoriales.

⁽¹⁾ Rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale, les finances des collectivités locales en 2018, juillet 2018.

Évolution des taux des impôts directs locaux

En 2018, les estimations prévoient pour les communes un maintien des tendances constatées en 2017 avec une moindre hausse des dépenses de fonctionnement.



©La Banque Postale Collectivités locales. Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

FINANCES LOCALES 2018 (estimations)*	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	226.6 Mds € +1.3%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	183.9 Mds € +0.9%
ÉPARGNE BRUTE	42.8 Mds € +2.8%
INVESTISSEMENT	54.2 Mds € +7.0%
DETTE	182.9 Mds € +0.5%

FINANCES DES COMMUNES 2018 (estimations)*	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	82.1 Mds € +1.5%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	70.0 Mds € +0.7%
ÉPARGNE BRUTE	12.0 Mds € +6.4%
INVESTISSEMENT	22.6 Mds € +7.2%
DETTE	65.4 Mds € +0.3%

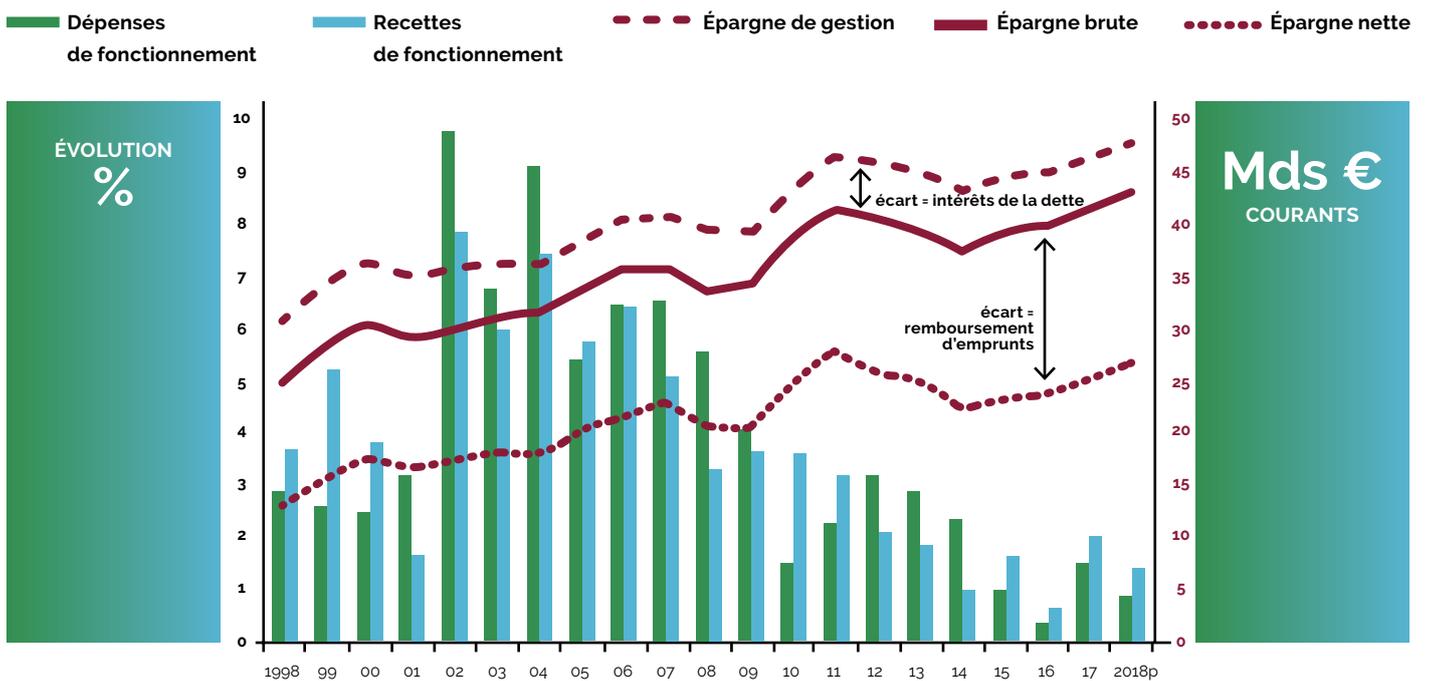
©La Banque Postale Collectivités locales. Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

b. Évolution de l'épargne brute des collectivités locales

La bonne tenue des comptes des collectivités locales avec une évolution des dépenses de fonctionnement moins dynamique que celle des recettes permet d'améliorer l'épargne de gestion qu'elles dégagent annuellement.

Ainsi l'épargne brute des collectivités locales continue de progresser ce qui leur dégage des marges de manœuvre pour investir en 2017. L'épargne de gestion du bloc communal a également enregistré une hausse (à contrario de 2016).

Évolution de l'épargne brute des collectivités



©La Banque Postale Collectivités locales.

DÉFINITIONS

L'épargne brute : (ou capacité d'autofinancement brute) est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice;

C. Évolution de la situation en investissement

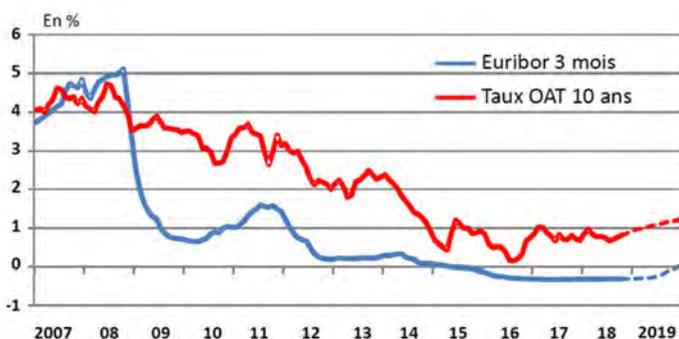
En 2017, les dépenses d'investissements sont reparties à la hausse (+6,7%)⁽¹⁾ notamment portées par le dynamisme du bloc communal celui-ci étant soutenu par les mesures gouvernementales votées dans les précédentes lois de finances (pérennisation du Fonds de soutien à l'investissement local en dotation, arrêt de la ponction de la contribution au redressement des finances publiques sur la Dotation globale de fonctionnement - DGF) et des taux d'intérêt très bas.

Cette tendance s'est poursuivie en 2018, accompagnée par les départements qui

ont également augmenté leurs prévisions d'investissement dans leurs budgets prévisionnels. Cette hausse des dépenses est portée par l'augmentation des recettes d'investissements de 3,8% en 2017 après une baisse en 2016 (-9,0%). Ces marges de manœuvres sont liées, pour le bloc communal, à une hausse des produits des cessions d'immobilisations, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), continuant de diminuer.

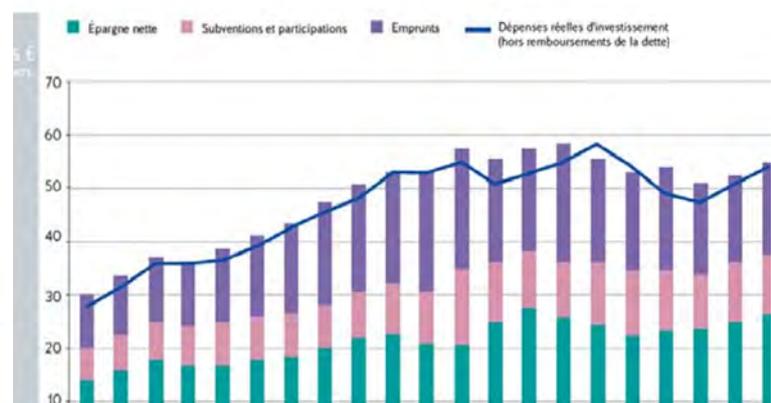
Sur 2018 et 2019, l'investissement local devrait donc rester soutenu.

Évolution des taux d'intérêts en France



©La Banque Postale Collectivités locales. Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

Financement des investissements locaux



©La Banque Postale Collectivités locales. Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

⁽¹⁾ Rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale, les finances des collectivités locales en 2018, juillet 2018.

4.

Mesures gouvernementales impactant les collectivités locales dans la loi de finances 2019

Sont présentées ici les mesures concernant les communes

a. Les transferts de l'État vers les collectivités locales

Cette année encore, les transferts de l'État vers les collectivités locales devraient être maintenus à leur niveau de 2018. Ainsi les crédits de soutien à l'investissement (Dotation de soutien à l'investissement local - DSIL, Dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR...) ont été reconduits et la dotation globale de fonctionnement restera stable.

À noter que cette stabilité globale masque toutefois des disparités individuelles. En effet, dans la continuité de 2018, la loi de finances 2019

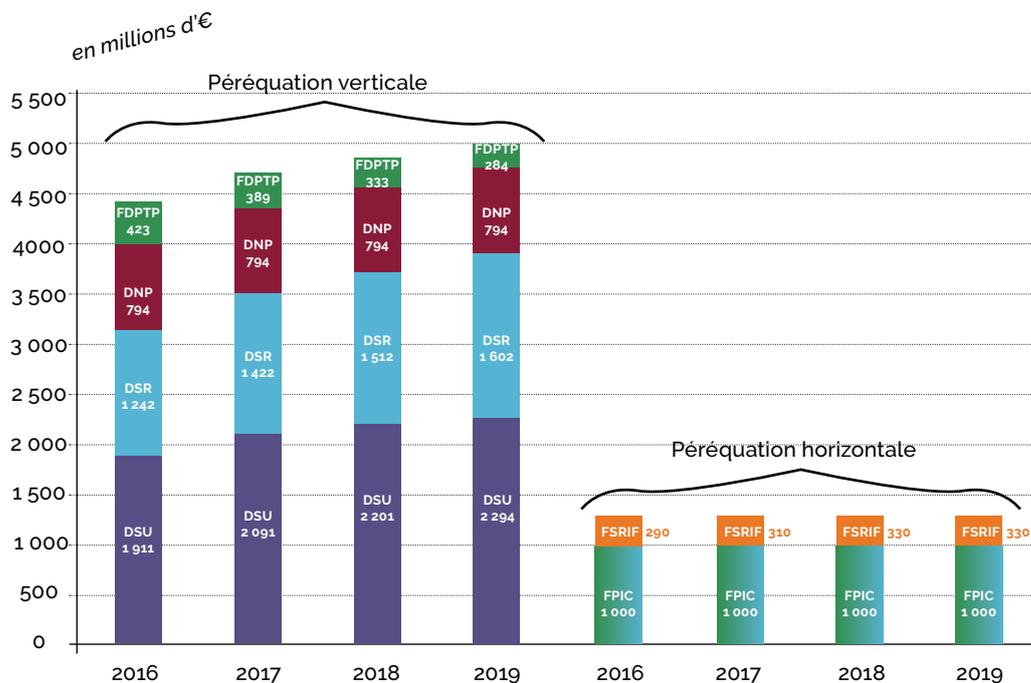
prévoit un effort accru sur les mécanismes de péréquation verticale :

- **La péréquation verticale** permet à l'État d'utiliser ses versements pour contribuer à réduire les inégalités entre collectivités.
- **La péréquation horizontale** est assurée par le Fonds national de péréquation intercommunale et communale (FNPIC) et conduit à ce que les collectivités assurent directement la solidarité entre elles : le montant national du FNPIC est passé de 360 millions en 2013 à plus d'1 milliard en 2016, depuis ce fonds a été gelé.

Les efforts faits par l'État s'effectuant à périmètre constant, la dotation forfaitaire et les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (perçus par les intercommunalités) seront minorés des efforts consentis sur la dotation de solidarité rurale (+90 millions d'euros) et la dotation de solidarité urbaine (+90 millions d'euros).

Ainsi, si l'enveloppe globale allouée par l'État reste identique, des variations sont à anticiper pour chaque collectivité.

La péréquation au sein du bloc communal



©La Banque Postale Collectivités locales

b. Les mesures en matière de fiscalité

En 2019, l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition sera de +2,2%. Ce chiffre, comme l'année dernière, est directement corrélé à l'évolution de l'inflation. Par ailleurs, la suppression de la Taxe d'habitation pour 80% des foyers, mise en place sur 3 ans, se poursuivra en 2019.

Pour mémoire, cette décision n'a pas d'impact pour les collectivités locales, l'État se substituant aux particuliers dans les paiements aux collectivités et absorbe également les évolutions liées à l'arrivée de nouveaux habitants et à l'augmentation des bases locatives.

Le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin, a confirmé que la troisième tranche interviendra dans le prochain Projet de loi de finances (pour 2020). L'objectif final étant bien

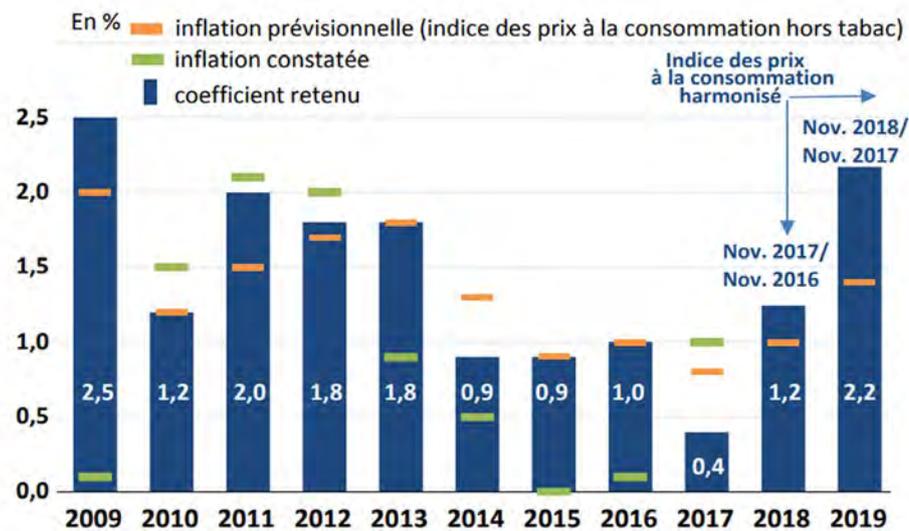
de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation pour 2021, hors résidences secondaires.

Gérald Darmanin a aussi confirmé que la question de la compensation des collectivités pour "les 20% qui restent" sera abordée dans "un projet de loi spécifique sur les finances locales" qu'il portera avec Olivier Dussopt "sans doute au premier trimestre 2019"⁽¹⁾.

Il est à prévoir que les travaux menés sur cette compensation conduiront le Gouvernement à réfléchir sur le sujet des finances locales en général.

⁽¹⁾ <https://www.banquedesterritoires.fr/plf-2019-en-attendant-la-loi-specifique-sur-les-finances-locales>

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



©La Banque Postale Collectivités locales.

Revenu fiscal de référence maximum pour bénéficier du dégrèvement

Demi part supplémentaire (+ 6 000€)
Couple (43 000 € soit + 8 000 € pour les 1/2 parts suivantes) 8 500 € dégrèvement partiel
Célibataire (27 000 € pour la 1 ^{ère} part) 28 000 € dégrèvement partiel

IMPACT POUR 80% DE MÉNAGES « DÉGRÉVÉS »		
2018	2019	2020
-30%	-65%	-100%

C. Les mesures en matière de ressources humaines

Les dispositions prévues au Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) - repoussées d'un an en 2018 - se mettront en place cette année, accentuant donc la dynamique de croissance naturelle de la masse salariale. Une dernière tranche de ce dispositif doit également être mise en œuvre en 2020.

Comme tout employeur, la collectivité aura également à assumer l'augmentation de plusieurs taux de cotisations patronales.

La situation de la Ville de Saint-Sulpice- la-Pointe et les perspectives en 2019

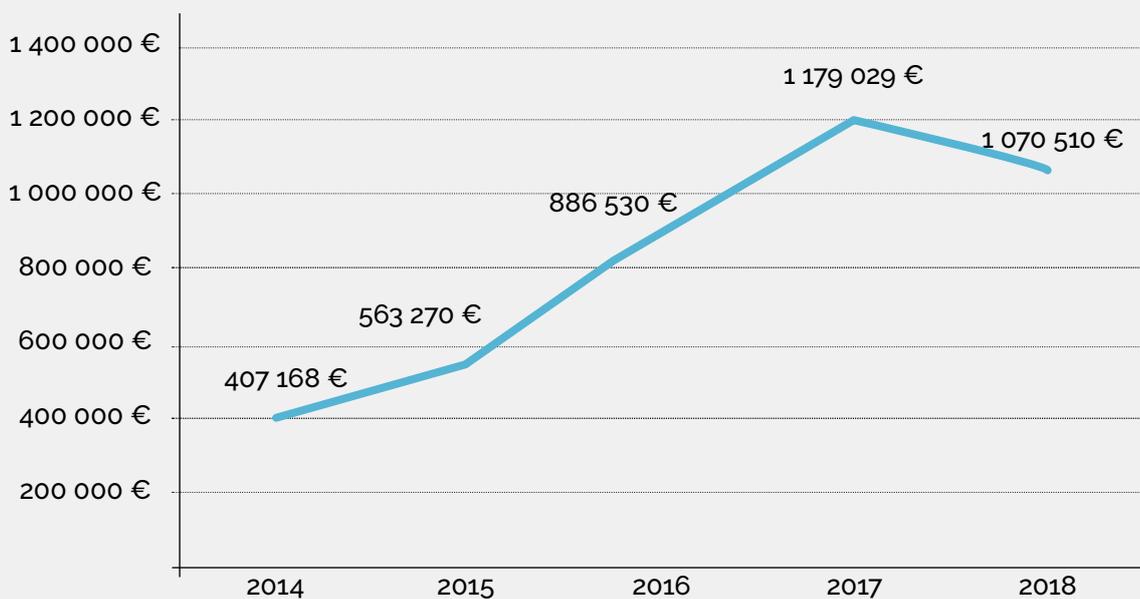
1.

Bilan général

a. L'évolution de l'épargne brute de la commune

La situation financière de la commune a été stabilisée en 2018. Après une hausse continue entre 2014 et 2017, l'épargne brute par capacité d'autofinancement brute de la commune s'est figée autour d'un million d'euros par an (1 070 510.05 € en 2018).

Évolution de l'épargne brute



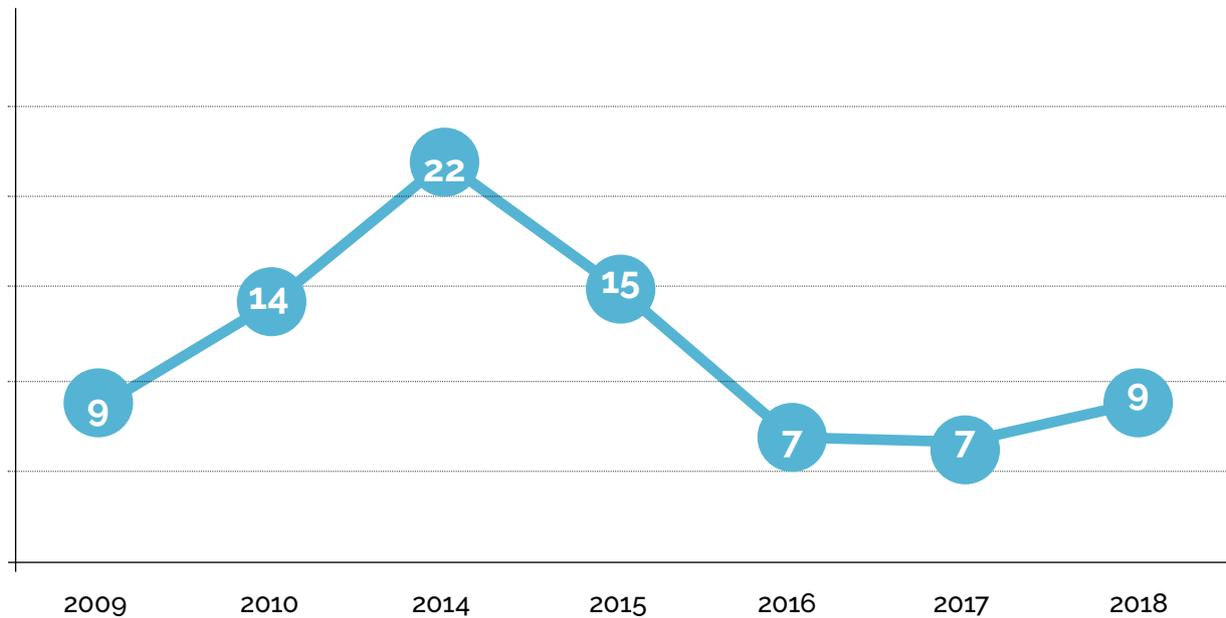
b. L'état de la dette

En ce qui concerne l'endettement de la commune, l'année 2018 a été marquée par la contraction d'un nouvel emprunt de 2 500 000 € voté par le conseil municipal. Le capital restant dû a donc évolué comme suit, portant le capital restant dû à 9 533 314,68 € au 31 décembre 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû (au 01/01/N)	9 423 574,71 €	8 939 484,72 €	8 445 802,61 €	6 933 684,56 €	7 718 314,20 €
Capital restant dû (au 31/12/N)	8 939 484,72 €	8 445 802,61 €	6 933 684,56 €	7 718 314,20 €	9 533 314,68 €

Toutefois, au regard de l'évolution de son épargne brute, la situation financière de la commune reste saine. En effet sa capacité de désendettement augmente certes à 9 ans mais reste sous la barre des 12 ans, preuve de sa bonne gestion.

Capacité de désendettement en nombre d'années



©La Banque Postale Collectivités locales

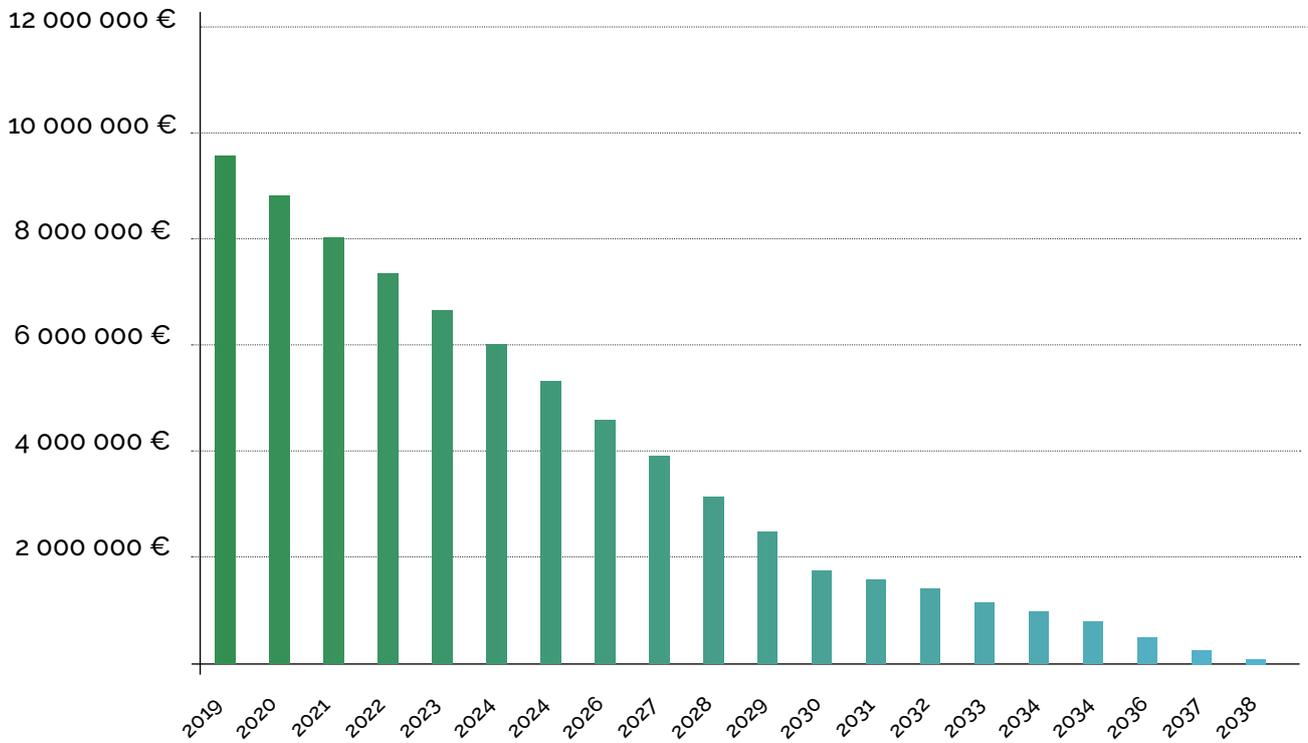
Pour 2019, aucun recours à l'emprunt n'est anticipé sur le budget principal.

DÉFINITIONS

La capacité de désendettement : correspond à l'encours de la dette de la commune divisé par son épargne brute. Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, il est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Extinction de la dette

Si la commune arrête de recourir à l'emprunt, cette dette s'éteindrait en 2038 selon le graphique suivant :



2.

Orientations budgétaires de la commune en 2019

En 2019, les priorités de la collectivité resteront celles de 2018.

En fonctionnement, un effort sera porté sur l'intégration de compétences nouvelles dans le personnel communal. Ces recrutements, nécessaires au bon fonctionnement de l'administration, permettront à la commune de se doter de l'ingénierie nécessaire à la délivrance d'un service public de qualité, à la hauteur d'une ville de 10 000 habitants, horizon vers lequel tend Saint-Sulpice-la-Pointe à court terme.

Par ailleurs, l'effort engagé dans la maintenance quotidienne du patrimoine communal sera poursuivi. Enfin, la commune augmentera d'1,5% l'enveloppe qu'elle alloue en subvention aux associations.

Ces choix s'opéreront sans augmenter les taux d'impôts communaux. Afin d'atteindre ces objectifs, les actions déjà mises en œuvre pour optimiser la dépense publique seront raffermies. L'accent sera notamment mis sur l'optimisation

et le regroupement des achats en particulier par une politique de groupements des marchés publics avec la Communauté de communes et ses communes membres.

En investissement, la politique de recherche active de subventions sera maintenue tout comme la gestion dynamique du patrimoine foncier de la collectivité. Ces deux axes permettront à la commune de déployer une politique d'investissement ambitieuse en 2019 sans délaisser l'entretien et la remise à niveau du patrimoine communal. Ils lui dégageront également des marges de manœuvre pour engager une politique d'acquisitions foncières.

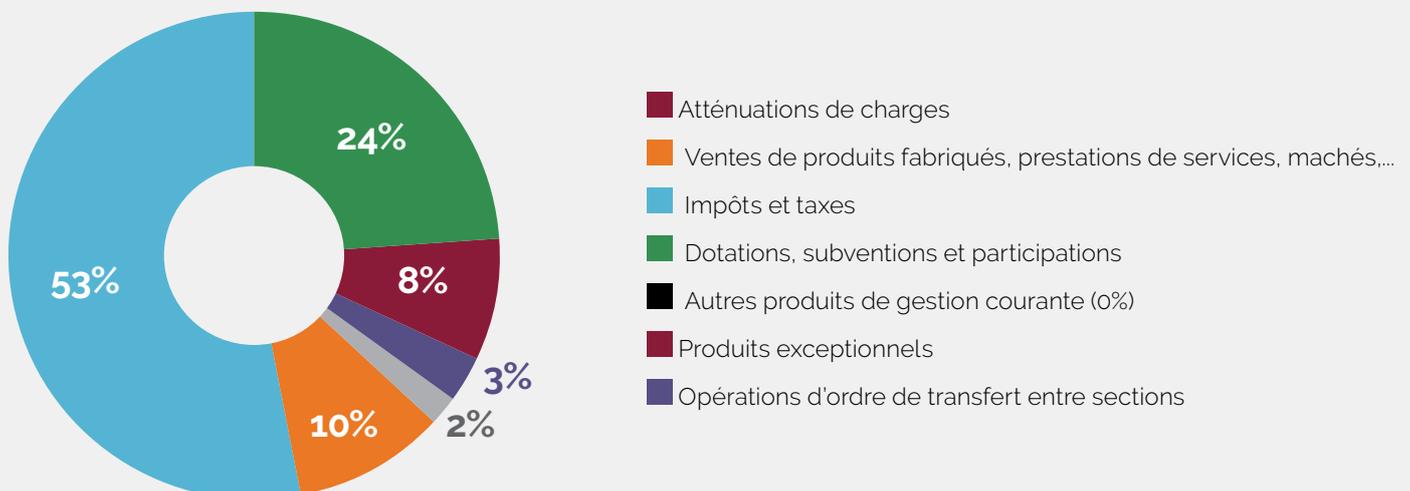
3.

Recettes de fonctionnement

En 2018, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 995 935 €. Elles s'élèvent donc désormais à 10 572 972,63 € et se ventilent comme indiqué dans le graphique ci-dessous : Pour 2019, la commune anticipe une stabilisation de ses recettes réelles de fonctionnement minorées toutefois des recettes exceptionnelles..

Il est également à noter qu'une partie des subventions allouées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ne seront pas perçues cette année à cause de la renégociation du contrat enfance-jeunesse. Le versement de la somme de 2019 sera décalé en 2020.

Répartition des recettes de fonctionnement 2018



a. Les atténuations de charges

Il s'agit de l'ensemble des recettes liées au remboursement du personnel absent pour congés maladie ou de maternité ainsi que les versements d'État pour les contrats aidés.

Les réalisations sont de 180 311,97 € soit une baisse de 103 105,80 € par rapport à 2017. Cela s'explique notamment par l'arrêt des versements pour les contrats aidés. Il est également à noter une baisse de l'absentéisme pour cause de maladie du personnel communal.

b. Les produits des services

Dans ce chapitre, sont intégrées toutes les recettes que la commune facture aux usagers de services publics (restauration, périscolaire, culture, piscine, concessions...) et les redevances pour l'occupation du domaine public communal.

Les réalisations s'élèvent à 1 041 132,48 € soit une baisse de 19 687 € par rapport à 2017. Pour 2019, la commune anticipe une stabilisation de ces recettes car les tarifs et la fréquentation seront constants.

C. Les impôts et taxes

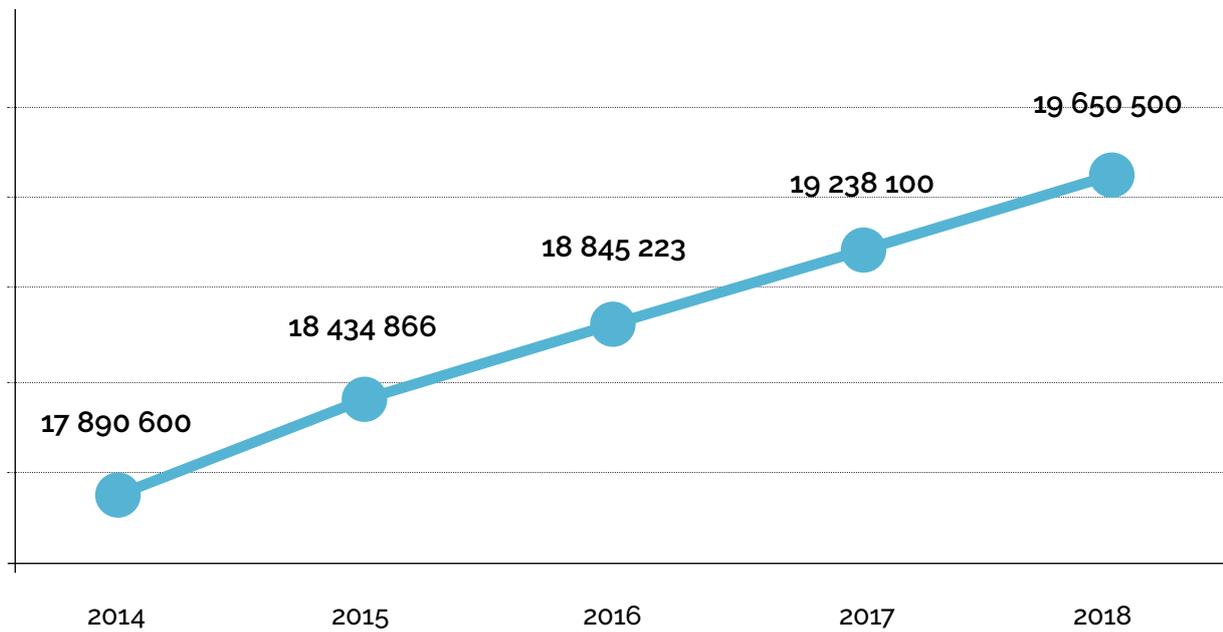
L'ensemble des recettes de ce chapitre s'élève à 5 620 279 € soit une baisse de 57 488 € par rapport à 2017. Celle-ci est liée d'une part à la baisse de l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à la communauté de communes et d'autre part à la baisse des droits de mutation perçus par la commune. Les augmentations des autres recettes n'ayant pas complètement compensées ces diminutions.

Le produit des trois taxes locales est de 3 502 071 € (+81 709 €). Pour 2019, l'augmentation des bases de 2,2% actée en loi de finances est intégrée dans les prévisions budgétaires.

Les bases devraient donc évoluer comme ci-dessous :

2014	2015	2016	2017	2018	2019 Estim.
17 890 600,00 €	18 434 866,00 €	18 845 223,00 €	19 238 100,00 €	19 650 500,00 €	20 082 811,00 €

Évolution de l'ensemble des bases des 3 taxes depuis 2014

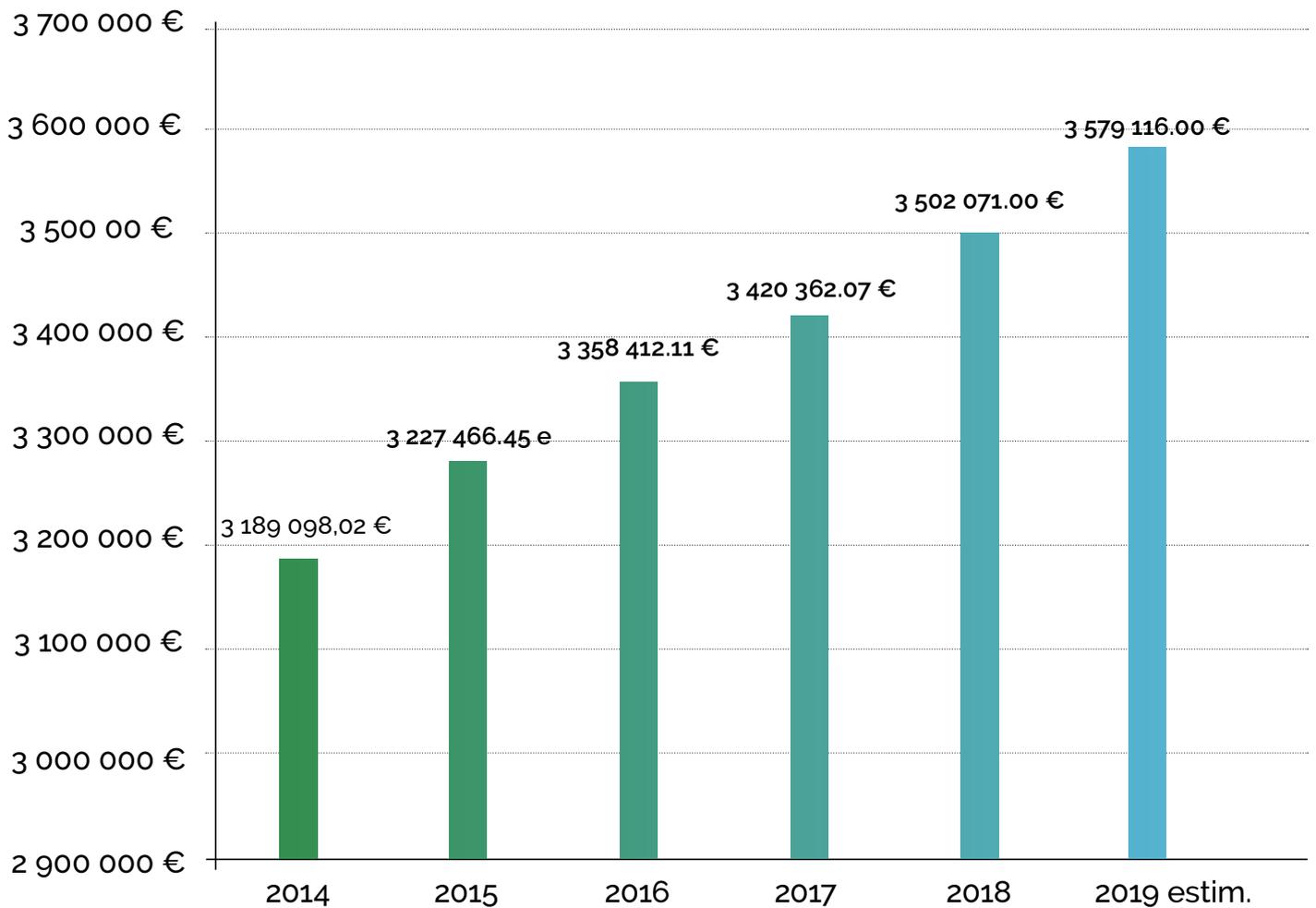


En 2019, les taux d'impôts communaux n'augmenteront pas. Seule l'évolution des bases sera anticipée comme augmentation de recettes dans le budget 2019.

La croissance des produits devrait donc évoluer comme indiqué ci-dessous :

2014	2015	2016	2017	2018	2019 Estim.
3 189 098,02 €	3 277 466,45 €	3 358 412,11 €	3 420 362,07 €	3 502 071,00 €	3 579 116,00 €

Évolution du produit fiscal depuis 2014

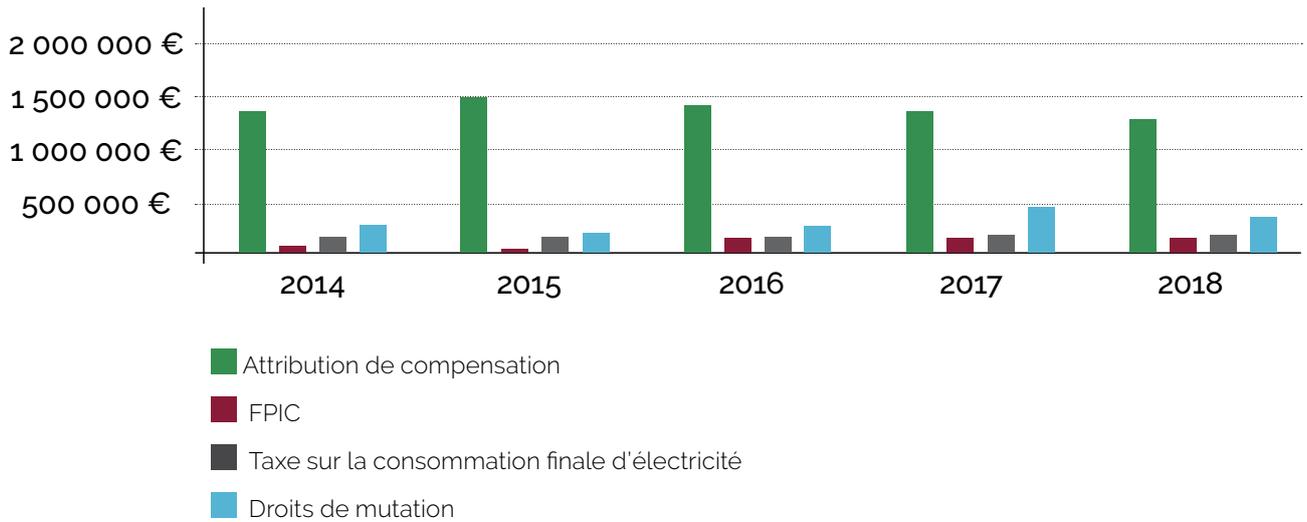


Les autres taxes perçues par la commune sont les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité. C'est également sur ce chapitre

qu'est perçue l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes et le fonds de péréquation intercommunal.

AUTRES PRODUITS DES AUTRES TAXES	2014	2015	2016	2017	2018
ATTRIBUTION DE COMPEN- SATION	1 369 503,00 €	1 482 565,00 €	1 422 741,00 €	1 374 563,00 €	1 274 808,00 €
FPIC	89 401,00 €	48 632,00 €	161 713,00 €	158 767,00 €	142 819,00 €
TAXE SUR LA CONSOMMA- TION FINALE D'ELECTRI- CITE	200 887,00 €	198 423,00 €	201 072,00 €	205 732,00 €	214 365,00 €
DROITS DE MUTATION	281 275,00 €	241 864,00 €	294 487,00 €	459 471,00 €	382 658,00 €

Évolution des autres taxes hors fiscalité



En 2019, ces recettes seront maintenues au même niveau que 2018 puisqu'aucune compétence n'a été transférée à la Communauté de Communes

Tarn Agout. Seuls les droits de mutation, liés à la conjoncture, seront budgétisés prudemment.

d. Les dotations, participations et subventions

L'ensemble des recettes versées par l'État, les autres niveaux de collectivités territoriales (Conseil Départemental, Conseil Régional...) ainsi que la Caisse d'allocations familiales (CAF) sont comptabilisées dans ce chapitre.

En 2018, celles-ci s'élèvent à 2 595 006,46 € soit une augmentation de 462 916 € par rapport à 2017. Cette augmentation tient notamment à la mise en œuvre des nouveaux critères d'attribution de la

Dotations de solidarité rurale (DSR) qui ont permis à la commune d'être bénéficiaire de la DSR Bourg Centre. Cela se traduit par une augmentation de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 492 718 €.

Au regard des éléments votés en loi de finances, la commune anticipe une stabilisation de la DGF en 2019.

Dotation globale de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	883 131,00 €	898 383,00 €	613 720,00 €	548 901,00 €	561 697,00 €	561 697,00 €
Dotation solidarité rurale	152 593,00 €	189 114,00 €	228 309,00 €	292 678,00 €	757 052,00 €	757 052,00 €
Dotation nationale péréquation	134 037,00 €	142 912,00 €	152 978,00 €	164 416,00 €	179 964,00 €	179 964,00 €
TOTAL	1 169 761,00 €	1 230 409,00 €	995 007,00 €	1 005 995,00 €	1 498 713,00 €	1 498 713,00 €
Évolution	-	60 648,00 €	-235 402,00 €	10 988,00 €	492 718,00 €	- €

e. Les autres produits de gestion courante

Les produits liés aux revenus des immeubles (location d'immeubles bâtis ou non bâtis) s'élèvent à 9 403,47 €.

f. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 840 188 € constitués des produits de cession et de la première tranche de remboursement par l'assurance du sinistre de Polyespace (283 000 €) en forte augmentation par rapport à 2017 (+628 317 €). Les recettes perçues par les cessions expliquent cette augmentation. Pour mémoire elles sont automatiquement rebasculées vers le section «Investissement».

Aucune anticipation de produits exceptionnels ne sera faite pour le budget 2019.

g. Les opérations d'ordre de transfert entre sections

De la même manière que sont amorties les dépenses d'investissement, sont amorties certaines subventions (286 650,78 €).

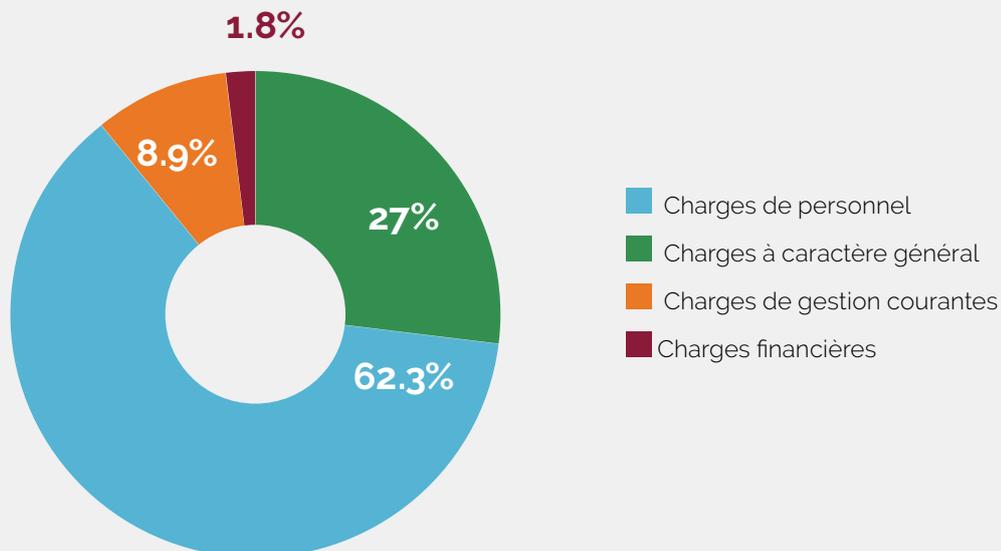
4.

Les dépenses de fonctionnement

En 2018, un effort significatif a été porté sur l'entretien et la maintenance du patrimoine communal. Cela s'est concrétisé par une augmentation des dépenses portées sur le chapitre 011, charges à caractère général. Suite à

cela et avec les autres évolutions «mécaniques» de dépenses, les dépenses réelles ont donc augmenté de 588 828.14 € en 2018.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2018



a. Les charges à caractère général

En 2018, le choix a été fait de réallouer des sommes sur la maintenance et la sécurisation du patrimoine communal (campagne de reprise partielle de voirie, traçage routier, sécurisation informatique,...) et de développer les animations au sein de la ville (animations culturelles,...). Ces choix ont donc augmenté le chapitre 011, charges à caractère général dont les dépenses ont été portées à 2 384 164.60 € soit une augmentation de 318 328 €.

b. Les charges de personnel

Le chapitre 012, charges de personnel, a connu une augmentation en 2018. Cette augmentation s'explique par son évolution mécanique liée au Glissement vieillesse technicité (GVT) et par les augmentations de taux patronaux. D'autre part, il est à noter la mise en œuvre de la volonté politique d'améliorer les taux d'encadrements des enfants présents dans les structures périscolaires. Dès la rentrée de septembre 2018, ceux-ci ont été portés en dessous des seuils légaux (1 animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 animateur pour 14 en élémentaire). À cela s'ajoute le choix de la collectivité de mettre un terme au contrat de prestation de service pour le nettoyage des locaux (en particulier scolaires). Cette compétence a été reprise en régie pour assurer une meilleure qualité de service.

En 2019, en dehors de l'augmentation du budget «formation du personnel», ce chapitre sera maintenu au même niveau qu'en 2018. L'effort de gestion porté par les services communaux sera amplifié pour absorber la dynamique liée à l'inflation, avec notamment un contrôle accru sur la consommation des fluides.

Ainsi, les charges de personnel se sont portées à 5 499 281.10 € en 2018 soit une augmentation de 284 499.11 € par rapport à 2017.

Pour mémoire, cette augmentation est minorée suite au regroupement des subventions à la MJC qui était pour partie payée sur le chapitre 012. Elles sont maintenant regroupées sur le chapitre 65.

Le chapitre 012 augmentera en 2019. Cette augmentation s'explique d'une part par l'évolution «mécanique» de la masse salariale et la mise en place du second volet du Parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) au 1^{er} janvier.

Par ailleurs, les taux d'encadrements majorés dans les Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) municipaux seront déployés sur l'ensemble

de l'année 2019 tout comme les recrutements engagés pour assurer la montée en compétence et la sécurisation de la collectivité - recrutement d'un informaticien ou création d'un poste dédié

à la sécurité publique (pilotage du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, animation du Plan communal de sauvegarde, suivi des établissements recevant du public).

C. Les autres charges de gestion courantes

Le chapitre 65 a augmenté de 116 723 € à 788 812 €. Les subventions aux associations ont augmenté de 4,34% par rapport à leur niveau de 2017. De plus, l'inscription comptable des subventions versées à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) ainsi que la participation à la Fédération des transports scolaires du Tarn (FEDERTEEP) ont été regroupées sur ce chapitre ce qui explique sa forte augmentation.

La croissance de l'article dédié aux indemnités des élus, corrélée à l'augmentation du nombre d'élus suite aux élections municipales de 2017, a également été inscrite sur ce chapitre

En 2019, la municipalité souhaite redynamiser fortement l'action sociale sur la commune. Ainsi, un diagnostic social territorial sera porté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les mesures d'accompagnement que ce dernier met en oeuvre seront amplifiées.

La subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par la commune sera donc augmentée en conséquence. En dehors de cet effort, le chapitre 65 sera maintenu au même niveau qu'en 2018.

d. Les charges financières

En 2018, le travail porté sur les renégociations d'emprunts a porté ses fruits en année pleine. Par ailleurs, il n'y a pas eu à payer d'indemnité de remboursement anticipé. Les dépenses ont donc baissé de 126 899,68 € en 2018 pour un total de 156 489,51 €.

Ces dépenses seront stabilisées en 2019 malgré la contraction d'un nouvel emprunt votée par le conseil municipal en 2018.

5.

Le budget investissement

a. Les réalisations en 2018

Au cours de l'année 2018, la commune a réalisé plusieurs investissements majeurs pour la ville :

- La rénovation des places centrales
- Le lancement des travaux de l'avenue Charles de Gaulle
- Les acquisitions de divers matériels techniques
- La réhabilitation de l'éclairage public de la Rue de Reims et du Parc Spénale

D'importants travaux ont également eu lieu pour rénover et améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les groupes scolaires communaux et entretenir le patrimoine communal (rénovation de la salle René Cassin, rénovation de la piscine municipale, restauration de la fontaine en centre-ville,...).

C'est également en 2018 qu'ont été soldés les projets du cimetière (extension du cimetière et création d'un bâtiment d'accueil) ainsi que l'acquisition du bâtiment de l'ex-Citel renommé Espace Auguste Milhes. Une réhabilitation a été entreprise sur ce bâtiment pour lui permettre d'accueillir les directions et services aménagement, urbanisme ainsi que l'accueil mutualisé du pôle technique.

Par ailleurs, la commune a également œuvré pour engager la transformation numérique de l'administration afin d'offrir un service public souple, agile et en adéquation aux besoins de la population.

Enfin, plusieurs études préalables ont été conduites pour permettre la réalisation de nouveaux projets en 2019.

b. Les projections en 2019

Du point de vue des investissements, en 2019 nous verrons se concrétiser les dossiers pour lesquels la commune a engagé des études en 2018.

En voirie, les premières actions seront lancées dès la fin du premier trimestre avec notamment la sécurisation des piétons et cycles par la réalisation des trottoirs au niveau de la route de Saint-Lieux-Les-Lavaur. Suivront ensuite dans le courant de l'année les travaux autour des écoles (Extension et fiabilisation du Parking de l'Ecole H. Matisse) et sur le secteur Embrouysset (Rue du Capitaine Beaumont et trottoirs de la route de Montauban). L'engagement de la collectivité à réhabiliter ses écoles sera poursuivi. Divers travaux majeurs seront réalisés au sein des trois établissements scolaires de la ville.

Le soutien à la pratique sportive ne sera pas oublié. En plus de la remise à neuf du club-house de rugby et de la pose d'un sol sportif souple dans la salle Braconnier, qui ont été terminées en ce début d'année, la commune va construire deux courts de tennis couverts et réhabiliter le terrain d'honneur de football dans le cadre de l'aménagement du pôle sportif à Molétrincade.

Le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville sera

renové pour améliorer les conditions d'accueil des Saint-Sulpiciens et les conditions de travail des agents de la commune. Ces travaux ont pour objectifs d'une part de renforcer la confidentialité des échanges entre les agents et les citoyens et d'autre part de permettre la digitalisation des accueils au public. De même, l'accueil de la médiathèque sera également réorganisé.

C'est également en 2019 que la première tranche du déploiement de la vidéoprotection sur la commune sera lancée avec la création du centre de surveillance urbain ainsi que l'installation d'un premier lot de caméras.

Enfin, la réhabilitation complète de l'avenue Charles de Gaulle, dont les travaux ont commencé en octobre 2018, s'achèvera cette année.

En somme et en intégrant l'investissement courant de la commune et le remboursement du capital des emprunts, le budget d'investissement de la commune devrait s'élever 6 300 000 d'euros de dépenses réelles. L'ensemble des projets évoqués ci-dessous ont fait l'objet de demandes de subventions visant à minimiser le coût de ces investissements pour les Saint-Sulpiciens.

Les budgets annexes

Le budget assainissement

Le budget assainissement est excédentaire de 244 160,49 € en fonctionnement et 464 237,83 € en investissement. En dehors du remboursement de l'emprunt, ce budget a été mobilisé en 2018 pour réaliser un audit des réseaux sur leurs

risques de défaillance et pour une extension de réseau sur le chemin des Patriquets.

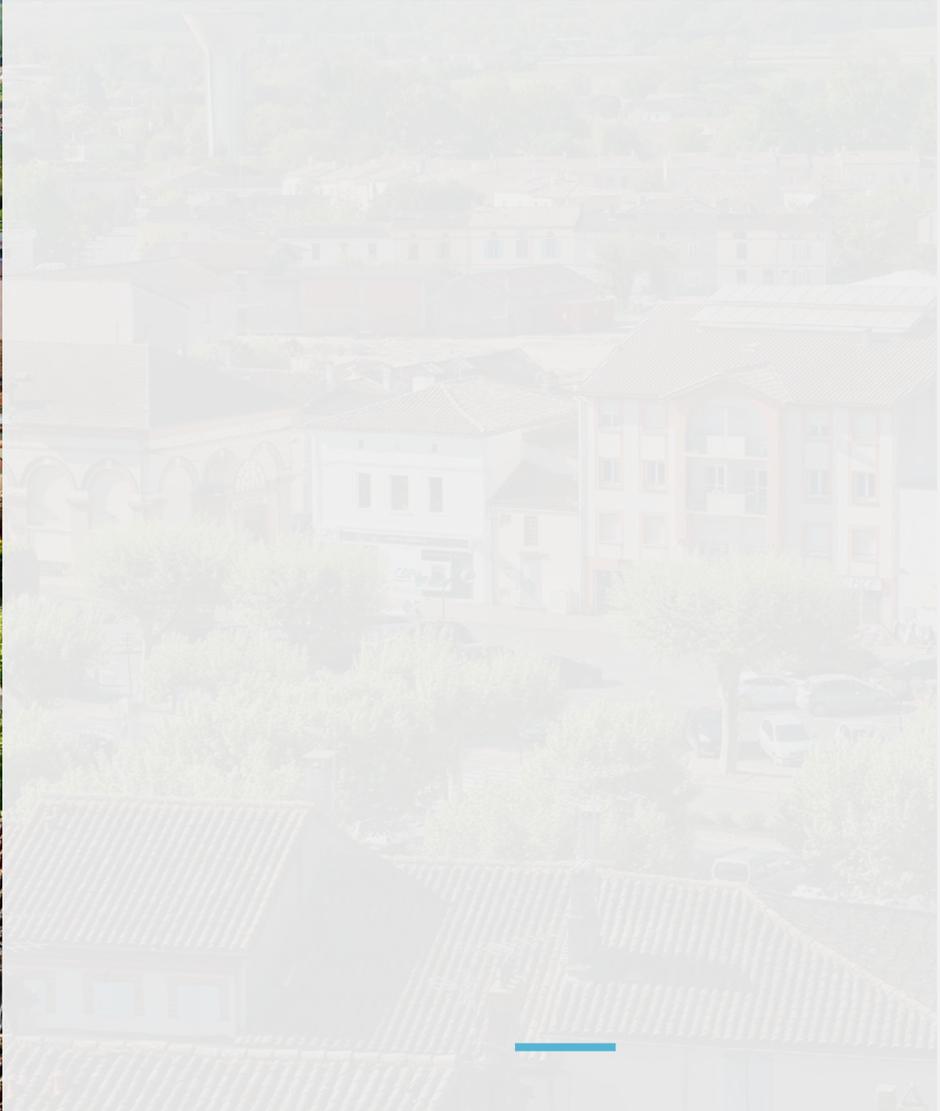
En 2019, la commune prévoit d'établir un schéma directeur des travaux à réaliser.

Le budget transport urbain

Le transport urbain est le budget permettant d'opérer les deux lignes de bus du Sulpicien dont la gestion est déléguée à la Société Publique Locale (SPL) d'un Point à l'Autre.

Une augmentation des recettes propres du budget transport a été notée. Les ventes des tickets ont augmenté de 6 804,54 €, en lien avec l'ouverture de la seconde ligne de bus.

Le budget reste toutefois déficitaire et est donc rééquilibré avec une subvention de fonctionnement de la commune.



ville de
Saint-Sulpice
La Pointe